

AA119

BASES

2 jours 14 heures

1 800 € Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Fondements juridiques de la responsabilité administrative

Principes généraux et spécifiques

OBJECTIFS

- **Connaître et comprendre les principes fondamentaux régissant la responsabilité administrative**

PROGRAMME

A. DÉFINIR LES PRINCIPES JURIDIQUES DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

1. Définition de la responsabilité administrative
2. Situation par rapport aux responsabilités civiles et pénales
3. Régimes de responsabilité
4. Moyens d'exonération
5. Mise en œuvre de la responsabilité :
 - compétence juridictionnelle et prescription des actions

B. IDENTIFIER LES PERSONNES PUBLIQUES POUVANT ENGAGER LEUR RESPONSABILITÉ

1. Collectivités territoriales et leurs groupements (syndicats, districts, communautés urbaines...) et répartition de leurs compétences
2. Établissements publics administratifs et à caractère industriel et commercial
3. Délégation de service public :
 - titulaires ; contrats dévolutifs et leur incidence sur les responsabilités encourues

C. CONNAÎTRE QUELQUES RÉGIMES PARTICULIERS DE RESPONSABILITÉ

1. Responsabilité découlant des travaux et ouvrages publics
2. Police municipale
 - a) présentation générale et lutte contre l'incendie
 - b) maintien de l'ordre : cas particulier des attroupements et mouvements populaires
3. Indemnisation des dommages subis par les participants au service public
 - a) collaborateurs occasionnels
 - b) édiles dans l'exercice de leur fonction
 - c) accidents du travail du personnel des collectivités territoriales

PUBLIC

- Gestionnaires de contrats collectivités locales
- Chargés d'indemnisation collectivités locales

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.
AA071 - AL071

POINTS FORTS



Le formateur analyse les textes juridiques fondamentaux. Les participants réalisent des exercices recouvrant les différents aspects de la responsabilité administrative.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance en collectivités locales, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

20 et 21 mars 
24 et 25 septembre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.